

## COMPTABLE, EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES OU ENCORE AVOCAT FISCALISTE : COMMENT LES DIFFÉRENCIER ?



### Comptable

- ✓ Tenir les comptes
- ✓ Enregistrer les dépenses et les recettes
- ✓ Traiter les factures
- ✓ Élaborer les documents officiels

### Expert/e-comptable

- ✓ Établir le bilan de l'entreprise
- ✓ Délivrer l'attestation comptable
- ✓ Participer à la prise des décisions stratégiques
- ✓ Conseiller les dirigeants d'entreprise



### Commissaire aux comptes

- ✓ Émettre une opinion quant à la régularité des comptes
- ✓ Vérifier et certifier les comptes
- ✓ Rédiger le rapport général
- ✓ Révéler les faits délictueux portés à sa connaissance

### Avocat/e fiscaliste

- ✓ Protéger les intérêts juridiques de l'entreprise
- ✓ Gérer des situations d'ordre fiscal
- ✓ Aider à résoudre des problèmes d'impositions
- ✓ Proposer des axes d'amélioration



Rejoignez-nous sur

